

UNIVERSITÉ PARIS 7

N°

**Arrêté portant création d'une commission de choix des personnels du second degré  
candidats à l'affectation dans l'enseignement supérieur, année 2020**

L'administrateur provisoire de l'université Paris Diderot – Paris 7,

VU le Code de l'éducation :

VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;

VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres  
des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires  
relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction  
publique hospitalière ;

VU la circulaire n°2011-1016 du 29 juillet 2011 ;

**ARRETE :**

Article 1<sup>er</sup> : La commission créée en vue de pourvoir le poste 4433 est constituée des membres  
dont les noms suivent :

Madame Cécile Arnaud Henkel, université Paris Diderot, présidente ;

Monsieur Christian Camou, université Paris Diderot, vice-président ;

Madame Heba Lecoq, INALCO ;

Monsieur Jean-Michel Benayoun, université Paris Diderot ;

Madame Viktoria Nagy, université Paris Diderot ;

Monsieur Martial Guineau, université Paris Diderot ;

Monsieur Clive Hamilton, université Paris Diderot ;

Madame Sophie Laredo, université Paris Diderot.

Article 2 : La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent  
arrêté.

Fait à Paris, le

**29 NOV. 2019**

UNIVERSITÉ  
PARIS  
DIDEROT  
PRÉSIDENCE  
Reiner VEITIA